Image not found or type unknown

Refus certificat d'incapacité de plus de 8 jours

Par **Patlad**, le **10/09/2014** à **15:52**

Bonjour,
Mon fils mineur à fait une tentative de suicide. Après passage aux urgences pédiatriques, il est maintenant depuis 9 jours dans un service de psychopathologie de l'adolescent.
Nous portons une action de citation directe au tribunal contre la personne qui l'a amené à ce geste désespéré.
Notre avocat nous demande d'obtenir auprès du service un certificat d'incapacité de travail de plus de 8 jours.
La responsable administrative du service refuse prétextant qu'elle ne les délivre qu'en cas de plainte, or notre procédure n'est pas exactement une plainte. Je n'ai trouvé a priori aucun fondement à cet argument, y en a t-il un ?
Il me semble que cette dame est dans l'abus de pouvoir et se mèle de ce qui normalement relève du Médecin du service.
Peut-on refuser ce genre de demande ?
Je ne veux pas embéter mon avocat avec ce détail, pourriez vous m'indiquer quelques arguments juridiques afin de convaincre cette dame ?
Bien à vous, Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés